



PROPRIÉTAIRE DE RÉSIDENCE SECONDAIRE

Taxe de séjour

Localité de la résidencedéclaration pour l'année **20....**

Chalet Maison Villa Appartement (cocher ce qui convient)

Nombre de lits Pays de domicile:

Adresse du propriétaire

Madame Monsieur

Nom Prénom

Rue No

Case Postale

NPA Localité

Pays

Taxe de séjour (base de calcul)

a) Estimation fiscale : Fr.

b) Taxe communale **10‰ de l'estimation fiscale** (a): Fr.

Décompte de la taxe communale à payer :

Taxe mensuelle : 1/12 de la taxe déterminée sous lettre (b)

Fr..... X mois d'occupation Fr. _____
 (minimum Fr. 150.- par année)

Total de la taxe de séjour communale Fr. _____

Certifié exact, le Le propriétaire

Acquitté, le Signature du percepteur

Les formules sont à mettre au bureau de perception pour le 15 décembre de l'année en cours, à défaut il sera procédé à la taxation d'office.

Les décisions relatives aux taxes communales de séjour peuvent faire l'objet d'une réclamation adressée par écrit à l'autorité de taxation dans un délai de 30 jours ; faute de réclamation, la taxation entre en force.